

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 16 DECEMBRE 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 37
Nb. de représentés : 4
Nb. d'absents : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 36/1783 :

Grille tarifaire 2025 du Port Lislet GEOFFROY

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, CADET André, HOARAU Berthe Denise, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, AGATHE Chantal, JETTER Régine, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, NARIA Olivier, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Madame CHAMBY DJOUMBAMBA Marie Richela), KHELIF David (par Monsieur NARIA Olivier), PALIOD Marie Claude (par Madame GUIEN Marie Claire).

ABSENTS :

MM. TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, MINATCHY Mariot, VAYABOURY Jean Patrick, BELLON Stéphen, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 19 décembre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 décembre 2024.



Le Maire

MAIRIE DE SAINT-PIERRE
Abscuse de réception en préfecture
974215740 N° 20241216-36-1783-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024
Michel FONTAINE

Affaire n°36/1783 : Grille tarifaire 2025 du Port Lislet GEOFFROY.

Direction Générale des Services

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la gestion du port de plaisance Lislet GEOFFROY a été confiée au 1er janvier 2021 à la SPL OPUS suivant une convention de concession de service public actée par délibération n°7/271 du 17 décembre 2020.

Les tarifs portuaires ont fait l'objet d'une révision par délibération n°14/636 du 16 décembre 2021 avec une augmentation de l'ordre de 12 % afin de pouvoir financer les investissements prévus au contrat, à savoir l'aménagement de la station de carburant en libre-service, l'acquisition d'un nouvel élévateur à bateau et le remplacement des pylônes de balisage maritime, dont l'opération a été achevée dans sa globalité en mars 2023.

Compte tenu du contexte actuel, il est proposé au Conseil Municipal d'acter la révision des tarifs de stationnement de navires et des services annexes pour l'année 2025, conformément à la grille tarifaire jointe en annexe.

Il est également précisé au Conseil Municipal que cette révision tarifaire a pour objectif d'assurer une répartition plus juste des charges d'exploitation entre les usagers du port, et que ces tarifs demeurent toujours inférieurs à ceux pratiqués dans les autres ports de l'Ile (Saint-Gilles, Pointe des Galets et Sainte-Marie).

Le Conseil Portuaire, réuni en séance du 25 novembre 2024, a émis un avis favorable sur la nouvelle grille des tarifs portuaires pour l'année 2025.

Ceci exposé,

Considérant que les tarifs portuaires n'ont pas été révisés depuis 3 ans,

Considérant le contexte inflationniste et économique actuel,

Considérant que le déficit du budget du port est d'ordre structurel et qu'il importe de garantir l'équilibre financier de la concession,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER la grille tarifaire 2025 du port de plaisance Lislet GEOFFROY telle qu'annexée à la présente délibération,**
- **DE PRENDRE ACTE des tarifs des prestations commerciales fixés par la SPL OPUS conformément aux dispositions prévues aux articles 11 et 29 de la convention de concession de service public,**
- **DE L'AUTORISER, lui, son représentant ou le Directeur Général des Services à SIGNER tous documents afférents à cette affaire, et à accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20241216-36-1783-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024